

S05LHh6/25

8h5

(1939)

Utilisation des réfugiés espagnols et des chômeurs
aux travaux de construction du canal des Deux-Mers

Proposition de résolution Cadic,
Chambre n° 5302 (XVI^e Lég-39)

Utilisation des réfugiés espagnols

N° 5302

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SEIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION DE 1939

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 24 février 1939.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

tendant à inviter le Gouvernement à mettre immédiatement en chantier les travaux de construction du canal des Deux-Mers par l'utilisation des soldats et réfugiés espagnols valides et de tous les chômeurs,

(Renvoyée à la Commission des travaux publics et moyens de communication)

PRÉSENTÉE

PAR MM. CADIC, MATHÉ, ANTIER, BAZIN, BEAUDOIN,
DE CLERMONT-TONNERRE, COQUILLAUD, GENTY, RADULPH,
HERVÉ, LOHÉAC, FRANÇOIS PEUGEOT, FUCHS, DOMMANGE,
JOSEPH MASSÉ,

Députés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs,

Le projet du canal des Deux-Mers reliant Bordeaux à Sète est établi et mis au point par nos ingénieurs depuis longtemps. Son utilité ne fait pas de doute surtout à l'heure où des complications internationales peuvent surgir brusquement.

Or, le public ne comprend pas que la France généreuse entretienne à grands frais une armée étrangère et des milliers de réfugiés valides dans une oisiveté immorale et dangereuse. L'occasion est belle à saisir d'utiliser les Espagnols recueillis sur notre territoire à la construction de ce canal en attendant leur rapatriement qui doit s'effectuer le plus rapidement possible.

D'autre part, des millions sont dépensés tous les ans, tant par l'État que par les municipalités pour secourir les chômeurs; il serait plus juste de leur procurer du travail à l'exemple de pays voisins tel que l'Allemagne qui a réussi à relier le Rhin au Danube par des travaux gigantesques. Nos chômeurs continueraient donc les chantiers commencés et en termineraient l'exécution. Il ne suffit pas d'exalter le travail, il est nécessaire de le rendre effectif si l'on veut sauver le pays et le mettre en mesure d'assurer sa sécurité.

C'est pourquoi nous avons l'honneur de déposer sur le Bureau de la Chambre la proposition de résolution suivante :

PROPOSITION DE RÉOLUTION

a / La Chambre des Députés invite le Gouvernement à mettre immédiatement en chantier les travaux de construction du canal des Deux-Mers par l'utilisation des soldats et réfugiés espagnols valides et de tous les chômeurs.

b

ANALYSE DE LA PROPOSITION DE ^{Résolution} ~~loi~~

tendant à inviter le Gouvernement à mettre immédiatement en chantier les travaux de construction du Canal des Deux-Mers par l'utilisation des soldats et réfugiés espagnols valides et de tous les chômeurs. (1)

présentée par M. CADIC
et plusieurs de ses Collègues
Députés.

—
Doc. Parl. Chambre n° 5302
—

Les auteurs de la proposition font valoir l'intérêt qu'il y aurait à réaliser le projet depuis longtemps mis au point d'un Canal reliant Bordeaux à Sète.

La main-d'œuvre nécessaire à cette réalisation serait recrutée, d'une part, parmi les réfugiés espagnols valides, d'autre part, parmi les chômeurs, dont l'inaction est une double source de dépenses pour la France .

En conséquence, ils demandent le vote de la proposition de résolution suivante:

" La Chambre des Députés invite le Gouvernement à mettre immédiatement en chantier les travaux de construction du canal des Deux-Mers par l'utilisation des soldats et réfugiés espagnols valides et de tous les chômeurs".

(1) Renvoyée à la Commission des Travaux Publics et des Moyens de Communication.